

Attention danger : Sécu en péril, hôpitaux attaqués



LA MORT LENTE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ET DE L'HÔPITAL PUBLIC : une mise en scène coûteuse théâtrale sur les masques, et en même temps la destruction du statut de fonctionnaire hospitalier.

Le personnel soignant a-t-il été assez naïf pour croire au cinéma du vingt heures et des applaudissements imposés par les chaînes de TV et les regards haineux contre ceux qui, sur les plateaux, tentaient de résister à cette mascarade d'avant les masques ? Depuis six mois, c'est quasiment tous les jours une tragédie « au théâtre ce soir » dans son aspect plus tragique que comique...

La guerre contre la Sécu de 1946 a commencé en 1967. Mais l'héritage des Résistants et de leur programme « les jours heureux », la Sécu aura résisté à de nombreux coups de boutoir au fil des ans... Les citoyens encore éveillés et pas complètement soumis avaient, par leurs luttes syndicales et populaires, sauvé ce qu'il en restait. Mais aujourd'hui le péril est majeur puisque le pouvoir, après avoir embrouillé

les esprits avec des soi-disant avis contradictoires de médecins et scientifiques, se permet n'importe quelle agression du peuple à qui il a imposé le masque, alors que cette épidémie, finalement pas pire que les autres grandes gripes, est terminée depuis 4 mois.

Jeter la confusion chez les peuples, une technique éprouvée des gouvernements totalitaires

Les contradictions ne sont en fait que de la surenchère quotidienne dans les mensonges et les falsifications tant sur l'épidémie qui reviendrait à toutes jambes, que sur les morts du jour dans lesquels on intègre les décès de plusieurs mois d'un département qui avait oublié de déclarer que sur les patients hospitalisés en réanimation – services qu'il faut remplir car la tarification à l'activité de services vides va faire mal – avec des malades gardés précédemment ou dans leurs établissements, ou dans des services de médecine interne.

Les médecins honnêtes disent bien que le profil des malades hospitalisés n'est pas le même qu'en avril. Les décès vont sûrement remonter si l'ordre vient, comme pendant la vraie pandémie de tout noter Covid (les Américains, les Anglais viennent d'avouer la supercherie). Bref, qui veut voir les manipulations le peut, mais cependant si on a l'oreille collée à BFM ou à France Info, on peut continuer à avoir peur. Chacun son choix.

Peur panique instillée versus quelques aménagements pour tenter de sauver l'économie

C'est vrai qu'ils jouent au funambule. La mascarade se poursuit, avec des petits aménagements tout de même car l'économie tanguerait dangereusement. Le Conseil scientifique d'Emmanuel Macron avoue que les enfants ne transmettent pas le virus, et ne font que des formes bénignes, et rarement de surcroît. Néanmoins ils ne décident pas de supprimer cette honteuse et inutile obligation de port du masque dans les écoles, et renchérissent par l'obligation de port de masques

des nurses des petits en crèche, bébés qu'ils vont affoler et détraquer. On est en plein dans le « en même temps » mais la terreur du virus instillée touche encore trop de monde et la peur du matraquage physique cette fois en manifestation rend prudents les citoyens qui tiennent à leurs yeux et on les comprend.

Période Idéale pour passer les horreurs qu'on n'a a jamais réussi à passer...

Licenciement d'un fonctionnaire hospitalier : on y arrive

Promulguée en 1986, la loi qui prévoyait le licenciement d'un fonctionnaire hospitalier en cas de suppression de poste attendait son décret d'application depuis plus de 30 ans. Bravo Véran, l'homme qui casse tout ce qui gêne la haute finance.

Le 03-09 le Véran a publié discrètement un décret qui sonne le glas du statut des fonctionnaires hospitaliers. La nomination de Véran n'est pas fortuite. Il est l'homme de la situation qui fait passer les décrets d'application sur lesquels Jospin en 1998 avait buté et même Agnès Buzyn fin 2017 sous la pression des fédérations santé FO et CGT.

Et le langage orwellien triomphe : Légifrance présente ce décret publié, comme social ! En détaillant les mesures d'accompagnement lors d'un licenciement pour suppression de poste !

Il y a longtemps que cela couvait, comme en témoignent des articles de 2018 pour les derniers en date. Ce décret a attendu le ministre Véran pour être promulgué. Ce projet destructeur était en gestation depuis 34 ans. Il autorise le licenciement d'un fonctionnaire hospitalier dont le poste est supprimé. Le gouvernement Fabius avait promulgué la loi rénovant le statut de la fonction hospitalière le 9 janvier 1986. Devant la résistance des syndicats, les décrets d'application n'avaient jamais été publiés.

Il est clair que si quelques hospitaliers, parmi les plus

jeunes probablement, ont cru au miracle des promesses du Ségur de la Santé, ils ont dû déchanter depuis juillet, car de toute évidence le gouvernement est bien décidé à poursuivre les fermetures de lits, voire d'hôpitaux, bien que le système de santé soit exsangue. Ils veulent poursuivre les regroupements en immenses GHT qui ont pourtant largement démontré leur inefficacité en termes de qualité des soins et même d'économies. Ils ont donc besoin de ce décret pour faciliter les licenciements enrobés de quelques mesures d'aspect social. Mais depuis quarante ans, on a compris ce que veut dire plan social.

Pourquoi ce silence syndical ?

Curieusement silence syndical sur ce décret pourtant publié au JO depuis le 4 septembre soit depuis deux semaines. Des manifestations éparses se poursuivent pour tenter d'obtenir des réouvertures de lits ou s'opposer aux fermetures comme à Laval, Saint-Brieuc, Beauvais etc. mais du décret, point de nouvelles et pas de pancartes... En tous cas pas vues.

SI ON VEUT RECONSTRUIRE LA SANTÉ, IL FAUT SUPPRIMER LES ARS

Malheureusement, tant que les mouvements seront partiels contre la direction locale et qu'un grand mouvement général sur tout le territoire ne mettra pas en cause la gestion calamiteuse et bureaucratique des agences régionales de santé (ARS) et la nécessité impérieuse de leur suppression, on n'en sortira pas.

C'est « cause toujours » et pas trop fort sinon c'est gaz lacrymogènes, LBD et matraques. Pendant ce temps-là, Emmanuel Macron et son fidèle serviteur Véran font le boulot pour lequel ils sont là. Sans bruit, sans éclat, efficacement et sûrement, pour les milliardaires et la bourse. Bravo, M. le Virus et bravo la propagande et la peur insufflée avec la sidération, tout est permis grâce à vous.

ON RUINE CE QU'IL RESTE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Parallèlement, grâce à l'affolement bien orchestré par les médias à partir des déclarations du gouvernement, la multiplication des tests inutiles ruine la Sécu par ses 73 € par test, gratuit pour le citoyen même s'il en fait trois fois par semaine... alors qu'il ne sert à rien sinon à maintenir la peur.

Neurologue, député LREM, ex-député socialiste, rapporteur général de la commission des affaires sociales de la loi Touraine qui a détruit définitivement le bateau santé, le remplaçant d'Agnès Buzyn au ministère de la Santé est celui qui a été au cœur d'une polémique au début de l'été 2018.

« Celui-ci dépose alors un amendement au projet de loi sur la réforme constitutionnelle en commission des lois de l'Assemblée nationale. Il remplace le terme Sécurité sociale par celui de protection sociale à sept reprises dans la loi fondamentale. Avec pour seuls buts, selon les dires de l'époque d'Olivier Véran : intégrer la dépendance dans les dépenses sociales et adapter le cadre constitutionnel au système de retraite universel voulu par l'exécutif. »

Tout un symbole, tuer la Sécu, c'est pratiquement fait, mais en plus elle doit disparaître des textes.

Pourquoi un tel acharnement contre cette vieille dame ?

« Tollé alors de l'opposition de gauche et des syndicats CDFT, CGT et FO qui voient dans cet amendement la porte ouverte à un démantèlement du financement de la Sécurité sociale par une étatisation du système. Des inquiétudes déjà vives alors que la part de l'impôt (CSG) progresse dans le financement de la Sécu aux dépens de la part des cotisations, plombées par les exonérations patronales. Un phénomène qui s'est amplifié depuis avec la suppression en 2019 des cotisations sur les heures supplémentaires.

Le 6 juillet 2018, l'amendement controversé était retiré au profit d'une réécriture. Celle-ci adossait au lieu de retirer au terme Sécurité sociale, celui de protection sociale. Sans oublier d'inclure dans celle-ci le système universel de

retraite. »

Alors que penser de la multiplication des tests Covid non fiables, mal homologués, poussés à l'envi par le ministre qui les rend « gratuits » et libres d'accès alors que l'épidémie est terminée. Qui paiera ? La Sécu qu'on va vite déclarer en faillite irréparable pour le plus grand bénéfice des assurances privées qui salivent déjà devant l'ouverture d'un marché colossal. CQFD.

Nicole Delépine